



13 avril 2023

Petite enfance Réaction de la FESP au rapport de l'IGAS

La FESP, première fédération du secteur des services à la personne rappelle le rôle essentiel des entreprises privées qu'elle représente notamment dans le secteur de la petite enfance. Elle rassemble 850 entreprises de garde d'enfants à domicile qui prennent en charge les enfants de 0 à 13 ans ainsi que près de 900 crèches et micro-crèches. La réponse aux besoins des familles dans les territoires nécessitant la création de 200 000 places d'accueil ne pourra se faire sans l'ensemble des acteurs du secteur sans distinction (crèches, micro-crèches, garde d'enfants à domicile entrepreneuriales, associatives ou publiques).

La FESP est particulièrement impliquée et mobilisée pour que les entreprises répondent à la demande importante des familles. Elle travaille avec ses adhérents au sein des commissions métiers à des propositions concrètes dans la perspective d'améliorer sans cesse la qualité d'accueil des enfants et sécuriser les parcours professionnels des intervenants. La FESP et ses adhérents contribuent ainsi activement à coconstruire les politiques publiques de la petite enfance avec le Gouvernement.

La FESP a étudié avec attention le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas), pour lequel elle avait été auditionnée, et ses différentes recommandations. Elle dénonce les cas très graves reportés dans le rapport qui appellent à des contrôles renforcés. Comme l'a souligné le Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées Jean-Christophe Combe, la FESP réaffirme néanmoins que ces dysfonctionnements alarmants ne concernent qu'une proportion infime des acteurs. Ces pratiques ne doivent pas venir jeter l'opprobre sur l'ensemble du secteur.

En ce sens, la FESP tient à saluer le travail des gestionnaires et professionnels engagés au quotidien pour assurer un accueil qualitatif et sécurisé des enfants.

Depuis sa création, la FESP et ses adhérents s'attachent au quotidien à renforcer les contrôles, et rehausser la qualité des différents modes d'accueil.

Les positions de la FESP sur le sujet de la sécurité de la qualité de la prestation sont orientées vers plus de rigueur et d'exigences :

1. En ce sens, elle a été plus que partie prenante de la loi sur « Norma » de 2021 qui définit des règles en matière d'encadrement (1 professionnel pour 6 salariés max), de nombre d'enfants pouvant être accueillis, mais également sur la professionnalisation des acteurs en imposant l'obtention de diplômes pour les intervenants ;
2. Au même titre, elle a œuvré pour la définition de règles précises en matière de normes bâtimentaires (superficies, bruit, lumière, dortoir, espace extérieur, etc.).
3. Par ailleurs, la FESP est à l'origine d'une mesure qu'elle porte depuis 2014 relatif au contrôle préalable obligatoire des antécédents judiciaires avec un contrôle du bulletin numéro 2 ;
4. Elle également a initié la systématisation du contrôle des antécédents judiciaires de tous les professionnels et bénévoles intervenants auprès des enfants.

La FESP et l'ensemble de ses adhérents sont pleinement



Communiqué de presse

13 avril 2023

mobilisés pour travailler sur les propositions préconisées par l'Igas pour renforcer la qualité et la sécurité dans le secteur. La Fédération appelle de ses vœux, dans le cadre du déploiement du service public de la Petite enfance à venir, à des politiques ambitieuses de la part du Gouvernement permettant le développement de tous les modes d'accueil, indépendamment de la nature juridique (associations, entreprises privées, acteurs publics) dans tous les territoires tout en garantissant le bon respect des critères qualitatifs indispensables.

Le recours aux différents modes de garde, crèche, micro-crèche, garde à domicile est pour la FESP la réponse incontournable aux besoins des familles qui peuvent maintenir ainsi un réel équilibre vie professionnelle vie personnelle. L'atout de ce secteur réside justement dans sa diversité et en tant que Fédération leader, la FESP sera engagée pour travailler à la coordination de ses différents modes.

Contact presse : Shahina Akbaraly 06 50 82 55 02 s.akbaraly@o2p-conseil.com

À propos de la FESP

La Fédération du service aux particuliers (FESP) est la Première Fédération représentative des entreprises de services à la personne ce qui fait d'elle l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics.

En tant que Fédération leader du secteur et maison commune des SAP, elle représente plus de 3 600 entreprises et 130 000 salariés couvrant l'ensemble du champ des SAP (aide à domicile, petite enfance, ménage, repassage, téléassistance, soutien scolaire, cours à domicile, portage de repas, jardinage, etc.).

Elle œuvre depuis 1996 à la défense, au développement, à la valorisation et professionnalisation du secteur. Elle a notamment inventé le dispositif d'avance immédiate du crédit d'impôt en vigueur depuis juin 2022.

Membre du MEDEF, elle est à ce titre administrative au sein de la CNSA, CNAF, CNAV, CNAM.